

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 2 MAI 2018**

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents** : Mmes et M. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO–LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

**Membre absent excusé** : Fabien ACKER

**Membres absents** : Céline GEFFROY, Éric HUBERT

**Secrétaire de séance** : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 2 mai 2018 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le mercredi 25 avril, avec comme ordre du jour :

## **Ordre du jour** :

### **1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- Approbation de la modification de l'ordre du jour
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018
- Réunions, rencontres et manifestations

### **2. RESSOURCES HUMAINES**

- Organisation générale
- La mutualisation Nef/Saline : évolution de la convention de mutualisation
- Création de postes : 1 poste de rédacteur/catégorie B / filière administrative ; 1 poste d'adjoint administratif/ catégorie C/ filière administrative ; 1 poste d'adjoint technique à technicien territorial/ catégorie B ou C / filière technique
- Création de deux postes saisonniers : 2 agents contractuels pour accroissement d'activités
- Avenant au contrat de travail d'enseignement artistique
- Renouvellement du contrat complémentaire santé/ Mandat d'étude au Centre de Gestion

### **3. PROJETS ET TRAVAUX**

- Circulations douces : travaux de raccordement entre les lots n°5 et n°6
- Jardins de la Saline : Espace couvert : mission SPS (point ajouté à l'ordre du jour)
- Rénovation de la Mairie de Hohwiller et aménagement accès PMR (point ajouté à l'ordre du jour)
- Eclairage du passage piétons - rue du Docteur DEUTSCH : information (point ajouté à l'ordre du jour)

#### **4. URBANISME**

- Rue de la bergerie : vente d'un terrain de 0.85 ares
- Plan local d'urbanisme : modification n°2
- Installation classée pour la protection de l'environnement : ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BIOMETHA située à Wissembourg
- Droit à la résolution d'une vente de terrain dans la zone d'activités et levée d'interdiction d'aliéner

#### **5. AFFAIRES FINANCIERES**

- Location de la maison des associations à l'Eglise évangélique : fixation du tarif de location annuel

#### **6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

- Subvention exceptionnelle à l'ensemble vocal de l'Outre-Forêt
- Subvention à la Salzuehn Theater pour leur participation au 8 mai (point ajouté à l'ordre du jour)
- Subventions aux CCAS de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller (point retiré de l'ordre du jour)
- Subventions aux Associations Foncières de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller (point ajouté à l'ordre du jour)

#### **7. DIVERS**

- Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

En ouverture de séance, le Maire informe les membres du conseil municipal que des intrusions ont eu lieu à l'école maternelle. De nombreux tags ont été faits sous le préau de l'école élémentaire pendant le WE du 28 avril et les locaux de l'école maternelle ont été visités entre le lundi 30 avril et le mercredi 2 mai. Certains matériels ont été volés : talkie-walkie, cornes de brume, et des désordres ont été commis : jeux renversés, nourriture consommée.

Le Maire rappelle que la période de travaux fragilise le bâtiment et notamment ses accès. La nécessité de renforcer le contrôle est inévitable.

#### **POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- **Approbation de la modification de l'ordre du jour**

Depuis l'envoi de l'invitation au Conseil municipal datée du mercredi 25 avril, l'ordre du jour a été modifié.

#### **Les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour**

- Jardins de la Saline : Espace couvert : mission SPS
- Rénovation de la Mairie de Hohwiller et aménagement accès PMR
- Eclairage du passage piétons - rue du Docteur DEUTSCH : information (point ajouté à l'ordre du jour)

- Subvention à la Salzbuehn Theater pour leur participation au 8 mai
- Subventions aux CCAS de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller
- Subventions aux Associations Foncières de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller
- Avenant au contrat de travail d'enseignement artistique
- Demande de matériels et de mobiliers scolaires dans le cadre de l'ouverture d'une école privée sur Soultz-sous-Forêts

Le conseil municipal après en avoir délibéré  
 Sur proposition du Maire  
 APPROUVE la modification de l'ordre du jour

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018**

Le Maire précisé que l'élément suivant a été ajouté à la délibération concernant la validation de l'AVP des Jardins de la Saline : autorisation au Maire à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires et à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, Conseil départemental et Etat. Cet élément avait été omis dans le compte-rendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré  
 Approuve le compte- rendu de la séance du 12 avril 2018

### **ADOpte A L'UNANIMITE MOINS 3 ABSTENTIONS** (Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Jean-Michel STEPHAN)

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 12 avril 2018**

#### **13.04.2018**

- Réunion annuelle du Comité de Wissembourg du Souvenir Français
- Signature des actes de vente à l'étude notariale : Terrains JACKY et Terrains HAAS

#### **15.04.2018**

- Bourse aux vêtements

#### **16.04.2018**

- Réception 4L Trophy
- Assemblée générale de l'Union Amicale des sociétés de musique du groupement de Wissembourg
- Réunion avec le Département pour compléter le dossier de demande de subventions pour les Jardins de la Saline

#### **18.04.2018**

- Réunion de préparation de la Journée citoyenne du 26 mai : la prochaine réunion de préparation aura lieu le 14 mai à 19h. Les flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours.

**19.04.2018**

- Point d'étape avec la MOE RHB sur l'espace couvert avant dépôt du permis de construire
- Rencontre sur place avec les services du Département au sujet de l'aménagement du Rond Point de Retschwiller
- Rencontre avec ROSACE : point sur l'implantation du NRO. Suite à cette entrevue, le Maire attend une proposition de ROSACE pour un nouveau terrain d'implantation.
- Comité de pilotage de l'association REPARTIR

**20.04.2018**

- Rencontre avec Noël d'Antan : exposition d'automates
- Animation du marché hebdomadaire : « L'histoire du tigre » par la Cie Facteurs communs
- Ecole de musique : Audition des classes de violons

**21.04.2018**

- Cérémonie de la citoyenneté en présence de la sous-préfète

**24.04.2018**

- Rencontre avec l'Eglise évangélique : point sur les travaux de la Maison des Associations et loyer annuel- point à l'ordre du jour

**25.04.2018**

- Tirage au sort Jury des Assises
- Rencontre avec le président du HBCSK au sujet de la venue de l'équipe nationale canadienne en août : l'hébergement de l'équipe canadienne se ferait à l'AFPA. Les travaux de ventilation dans le complexe sportif sont à prendre en compte pour l'organisation de la partie sportive de cette venue.

**27.04.2018**

- Assemblée générale des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt : Jean-Laurent VONAU passe la main pour la présidence

**26.04.2018**

- Réunion de la CNAC à Paris au sujet du projet LECLERC : le Maire s'est rendu à Paris pour défendre le projet LECLERC auprès de la CNAC. La prise de parole du Maire a notamment porté sur la notion d'extension d'une zone urbaine entre Soultz-sous-Forêts et Hohwiller, face à des interrogations résiduelles de la commission quant à l'implantation du magasin dans la ZA. Au final la CNAC a, cette fois-ci, émis un avis favorable.

**28.04.2018**

- Rencontre avec l'association Cocktails Mélodie au sujet des festivités de Noël

## 2. RESSOURCES HUMAINES

### - Organisation générale

Suite à l'étude organisationnelle menée par le Centre de Gestion un certain nombre de mesures conservatoires ont été prises lors de la séance du conseil municipal du 6 septembre 2017. Il s'agit maintenant de finaliser la démarche à 3 niveaux : l'équipe administrative de la mairie, la fonction communication et l'animation culturelle et événementielle de la commune avec, en particulier, le fonctionnement de La Saline, et le fonctionnement technique de La Saline.

### - La mutualisation Nef/Saline : évolution de la convention de mutualisation

La convention de partenariat culturel entre les communes de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts, signé en août 2016 porte sur les éléments suivants :

- Le projet culturel et artistique : l'élaboration d'une programmation culturelle et artistique
- une billetterie et une communication commune,
- une coopération technique

Après presque deux saisons culturelles de mise en œuvre, et suite à des constats partagés entre les deux communes, les moyens pour la mise en œuvre de cette convention de partenariat doivent être revus.

Le Maire rappelle d'abord les aspects positifs de la mutualisation : la programmation culturelle et artistique commune, ainsi que la billetterie et la plaquette commune, qui ont permis de développer l'offre et de consolider le spectacle vivant dans nos deux communes et plus largement dans nos territoires.

Par contre le Maire estime que le développement de la médiation culturelle autour de La Saline n'a pas été à la hauteur des attentes. La différence de culture de territoire entre Soultz-sous-Forêts et Wissembourg ne permet pas une reproduction des actions de médiation culturelle sans prendre en compte les contextes particuliers.

Par ailleurs, sur le plan technique, la mutualisation a également montré ses limites : différences d'approche de la technique des spectacles et absence de suivi du bâtiment.

Enfin, sur le plan administratif et sur le plan de la communication, les constats ont montré l'importance de la proximité avec les équipements et la difficulté de mutualiser ces deux parties.

Le Maire présente l'évolution du personnel avant la mutualisation jusqu'à aujourd'hui :

2015/2016	Postes	ETP	Coefficient financier
	directrice	1	2
	assistante administrative et communication	1	1
	concierge	0,7	0,7
	complément service techniques	0,3	0,3
	entretien	0,4	0,4
	<i>prestation extérieure</i>	<i>0,5</i>	<i>0,7</i>
Total		3,9	5,1

2016/2017	Postes	ETP	Coefficient financier
	directrice	0,3	0,6
	assistance administrative et communication	1	1
	assistance logistique	0,4	0,4
	entretien	0,4	0,4
	régisseur MAD Wissembourg	0,2	0,2
	complément services techniques	0,3	0,3
	<i>prestation extérieure</i>	0,3	0,5
	<i>prestation intermittents</i>	0,1	0,26
Total		3	3,72

Face à ces constats, le Maire propose de créer deux postes :

- Le poste de chef de projet culturel dont les missions principales seront les suivantes : organiser, suivre et valoriser les manifestations, les équipements, les projets artistiques, culturels, patrimoniaux et territoriaux. Développer la médiation vers les publics.
- Le poste de régisseur polyvalent dont les missions principales seront les suivantes : coordination et mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un événement/manifestations de la Ville. Suivi technique du bâtiment

Le poste de programmatrice passera de 0.3 ETP à 0.1 ETP. Ce poste est déterminant pour rester dans les réseaux de diffusion de spectacles. Le contrat à durée déterminée « Assistance logistique et administrative » ne sera pas renouvelé à son échéance.

	<b>Saison 2018/2019</b>	ETP	Coefficient financier
	Programmatrice	0,1	0,2
	chef de projet culturel et d'animation de la ville	1	1,3
	assistante administrative+communication	0,8	0,8
	régisseur polyvalent	1	1
	entretien	0,4	0,4
	complément services techniques	0,3	0,3
	<i>prestation extérieure</i>	0,1	0,15
	<i>prestation intermittents</i>		
Total		3,7	4,1

José POZUELO estime que faire reposer la structure uniquement sur deux personnes reste fragile. Le Maire précise que le poste de chef de projet se rapproche davantage d'un profil type « organisateur de festival » que de responsable d'équipement culturel.

Christian KLIPFEL estime que cette organisation mérite d'être tentée. Il reste plus dubitatif sur les estimations des coefficients financiers.

- Création de postes :
- 1 poste de rédacteur/catégorie B / filière administrative à temps plein ; pour la Saline  
Grade : rédacteur territorial

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur territorial – relevant de la catégorie B- à raison de 35 hebdomadaires.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- 1 poste d'adjoint technique/ catégorie C / filière technique à temps plein : pour la Saline

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique – relevant de la catégorie C- à raison de 35h hebdomadaires.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- 1 poste d'adjoint administratif territorial/ catégorie C/ filière administrative ; à la mairie  
Durée Hebdomadaire de Service : 14/35<sup>ème</sup>

Afin de renforcer l'équipe administrative depuis le passage à temps partiel d'un agent, le Maire propose la création d'un emploi à temps non complet pour des missions liées à l'accueil en mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de créer un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint administratif – relevant de la catégorie C- à raison de 14h hebdomadaires.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- Création de deux postes saisonniers :
- 1 poste d'agent contractuel pour accroissement d'activités Agent saisonnier / Services Techniques sur la base de l'article 3-1  
Durée Hebdomadaire de Service : 35 heures  
Grade : Adjoint technique, catégorie C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet

Les attributions consisteront à

- Entretien des espaces extérieurs
- Exécuter de petits travaux de réparation dans les bâtiments

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures

Rémunération mensuelle se fera sur la base correspondant à l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial NT, indice brut 347 indice majoré 325.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activités

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- 1 poste d'agent contractuel pour accroissement d'activités Agent saisonnier / La Saline sur la base de l'article 3-1 pour la Saline

Durée Hebdomadaire de Service : 20/35ème

Grade : Adjoint Administratif Territorial, catégorie C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Les attributions consisteront à

- Participer à l'organisation pratique du relais culturel de la saline et aux événements de la ville. Assiste un responsable.
- Suivre et gérer l'organisation des dossiers.
- Accueillir des visiteurs.

Durée Hebdomadaire de Service : 24 heures hebdomadaire Grade : Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, catégorie C .Rémunération mensuelle : correspondant à l'échelon 01 du grade d'adjoint administratif territorial de 2ème classe NT, indice brut 351, indice majoré 328.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activités

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- Avenant au contrat de travail d'un assistant d'enseignement artistique (point ajouté à l'ordre du jour)

Suite à la diminution du nombre d'élèves, le contrat de travail de Gaston Stein professeur de violon doit être modifié. Il convient de réduire la durée hebdomadaire de service d'une heure ainsi que son coefficient d'emploi à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre.

La durée hebdomadaire de service passe de 6 heures à 5 heures, le coefficient d'emploi du 4.62/20<sup>ème</sup> à 3.85/20<sup>ème</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de modifier le coefficient d'emploi de 4.62/20<sup>ème</sup> à 3.85/20<sup>ème</sup> de Gaston STEIN

### **ADOpte A L'UNANIMITE**



- Renouvellement du contrat complémentaire santé/ Mandat d'étude au Centre de Gestion

Pour la santé complémentaire, une relance de consultation et la signature d'un nouveau contrat après la mise en concurrence sont prévues par le Centre de Gestion.

Il s'agit pour le Conseil municipal de donner au Maire mandat pour

- Se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque santé complémentaire à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Saisir le comité technique placé auprès du CDG 67

Le conseil municipal sera une nouvelle fois saisi après présentation des résultats de la consultation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à se joindre à la procédure de mise en concurrence et à saisir le comité technique

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3. PROJETS ET TRAVAUX**

- Circulations douces : travaux de raccordement et d'éclairage entre les lots n°5 et n°6

Afin de compléter les aménagements de circulations douces, il est proposé de procéder aux travaux suivants : raccordement en enrobés et en génie civil des lots N°5 et N°6 ainsi que l'amorce vers l'entreprise Zyto.

Alfred RINCKEL, Adjoint en charge des travaux, présente les plans à l'assemblée.



Le devis présenté par l'entreprise ARTERE reprend les prix unitaires du marché « circulations douces » : 100 ml sont prévues pour mise en place des tranchées pour le câble électrique. Des

travaux de drainage sont également prévus. Le Maire précise que pour l'éclairage, l'option d'éclairer sous le tunnel est préférable.

Le matériel proposé par l'entreprise FRITZ est prévu anti vandalisme et fonctionne par détection de présence.

Le devis présenté par l'entreprise ARTERE s'élève à 13 364€ HT.

Le devis présenté par l'entreprise FRITZ s'élève à 3063.68€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la réalisation des travaux de mise en enrobé et de génie civil ainsi que les travaux d'éclairage.

DECIDE de retenir les entreprises ARTERE pour les travaux de mise en enrobé et FRITZ pour l'éclairage.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **- Jardins de la Saline : Espace couvert : mission SPS**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de l'espace couvert, une mise en concurrence a été effectuée pour l'attribution de la mission SPS : cette mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de Sécurité, et de Protection de la santé des travailleurs aux fins de contribuer à prévenir les risques.

Résultats de la mise en concurrence :

DEKRA : 1 320 €HT

ADC –Est : 2 160 €HT

Qualiconsult : 1 824 €HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de retenir la société DEKRA pour un montant de 1320 €HT pour assurer les missions SPS

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **- Rénovation de la Mairie de Hohwiller et aménagement accès PMR (point ajouté à l'ordre du jour)**

##### **• Modification n°1 : Lot 03 – Menuiserie Extérieure Bois**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 20 juin 2017 pour un montant global de 14 090.00€ H.T. avec l'entreprise LES ATELIERS MAX dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie de Hohwiller - lot 03 « Menuiserie extérieure bois » ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour le remplacement des tablettes de fenêtre en bois, dégradées suite aux intempéries, chiffrée à 369.60€ H.T. ;

**CONSIDERANT** que cette proposition de modification induit une augmentation de 2.62% du montant du marché initial ;

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification n°1 pour un montant de 369.60€ H.T.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

### ADOpte A L'UNANIMITE

- Eclairage du passage piétons - rue du Docteur DEUTSCH : information (point ajouté à l'ordre du jour)

Pour permettre un meilleur éclairage du passage piétons situé rue du Docteur DEUTSCH, un devis a été demandé à la société FRITZ.

Alfred RINCKEL présente le projet d'implanter un éclairage routier du côté OUEST, à hauteur du passage piétons actuel. Michèle CECCHINI demande si la mise en place de points lumineux au sol ne serait pas mieux, à l'exemple de la commune de BEINHEIM. Alfred RINCKEL, répond que malheureusement ce type d'installation est régulièrement arraché.

Le devis présenté par l'entreprise FRITZ pour la réalisation de ces travaux s'élève à 3059.28 € HT.

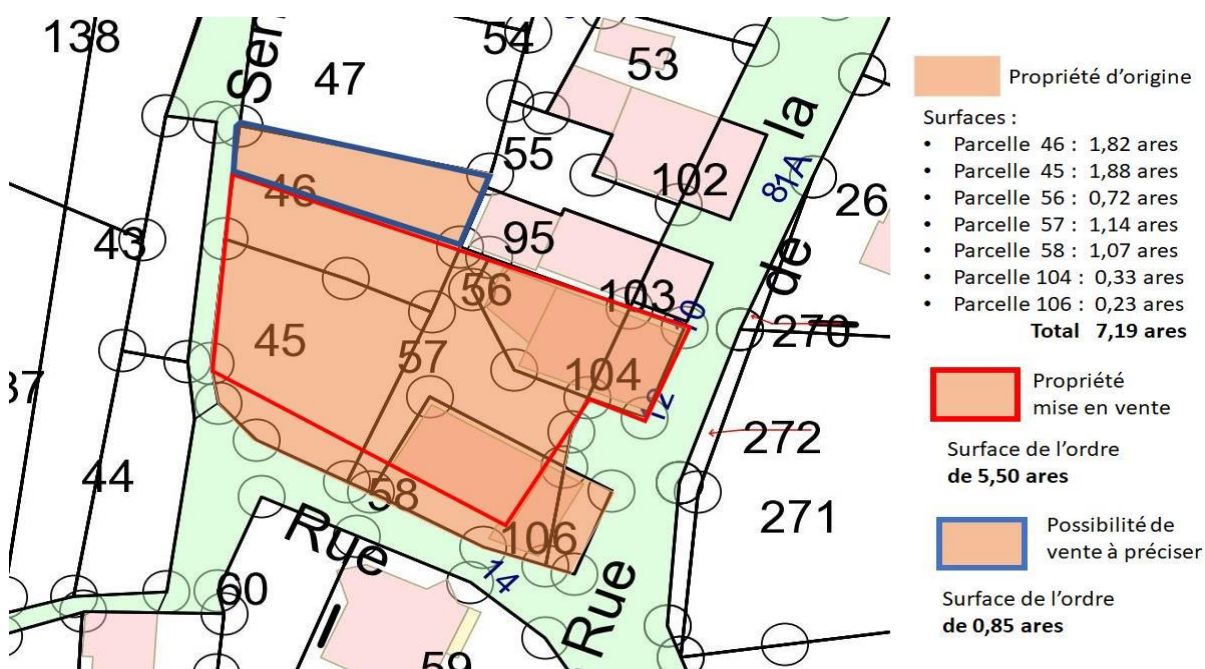
### 4. URBANISME

- Rue de la bergerie : vente d'un terrain de 0.85 ares

Les propriétaires du 10 rue de la Bergerie se portent candidats à l'acquisition d'un terrain situé derrière leur propriété qui leur permettrait de créer un jardin d'agrément et un potager.

Ce terrain est cadastré section N°46. Une partie de la parcelle 46, d'une contenance de 0.85 ares serait à détacher.

L'offre de prix proposée pour l'acquisition de ces 0.86 ares est de 1800 €, en partant d'une valeur de 2000€ pour un jardin.



Le Maire propose d'accéder à cette demande qui n'impacte pas le projet de valorisation de l'ancienne propriété Dangler.

Thomas RUBY propose de conditionner l'acte de vente à la réalisation d'un jardin afin que le terrain ne soit pas constructible.

Le Maire propose que les frais de géomètre soient à la charge de l'acquéreur et qu'un acte administratif soit établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de vendre une partie de la parcelle 46 d'une contenance de 0.85 ares aux propriétaires du 10 rue de la bergerie.

DECIDE d'inscrire à l'acte de vente la condition de la réalisation d'un jardin

DECIDE du montant de 1800€

DECIDE que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### - Plan local d'urbanisme : modification n°2

Conformément aux articles L153-36 et suivant du code de l'urbanisme la communauté de communes de l'Outre- Forêt a notifié le projet de modification n°2 du PLU.

Cette modification n°2 comprend les points suivants

1. Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation relative à la zone IAUG-lieu-dit « Meissacker » et adaptation du périmètre de la zone IAUG.
2. Création d'un secteur AC1 pour permettre une sortie d'exploitation agricole
3. Modification de l'article 6 de la zone UBb du règlement du PLU relatif à l'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques

Le Maire précise que la modification prévue pour la zone d'activité géothermique fera l'objet d'une modification n°3.

L'enquête publique se déroulera du lundi 4 juin au samedi 7 juillet.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

APPROUVE la modification n°2 du PLU

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- Installation classée pour la protection de l'environnement : ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BIOMETHA située à Wissembourg

L'avis du conseil municipal concernant l'implantation d'un méthaniseur est requis dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique.

Les éléments sur le dossier étant incomplets, le Maire propose que cette délibération soit présentée au prochain conseil municipal.

- Droit à la résolution d'une vente de terrain dans la zone d'activités et levée d'interdiction d'aliéner

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à intervenir à l'acte de vente à recevoir par Me Laurent RITTER, notaire à WOERTH, entre les époux Frédéric SECULA – Corinne ROHRIG et la société « SCI MARTAU », constituée entre les seuls époux Joseph SCHARRENBURGER – Antoinette BABILON, et portant sur un immeuble sis à SOULTZ SOUS FORETS (HOHWILLER), rue des Chênes, grevé au Livre Foncier de l'inscription suivante :
  - n° AMALFI : C2008SOU002790
  - type : autre charge
  - nature d'inscription : définitive
  - libellé/cause : droit à la résolution de la vente et interdiction d'aliéner
  - bénéficiaire : la ville de SOULTZ SOUS FORETS
  - complément d'information :
  - n° d'ordre de l'inscription : 1
  - fondement : acte du 19/07/1995
  - informations complémentaires : colonne observations : cession de rang v. n°2
- Autorise le Maire à consentir expressément à la vente dont il s'agit, en dérogation aux droits inscrits au profit de ladite collectivité ;
- Autorise le Maire à requérir la radiation définitive de ladite inscription, en tant qu'elle grève et pour qu'elle ne grève plus à l'avenir la parcelle cadastrée Section 14 n°195/20, respectivement toute parcelle issue de sa division.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **5. AFFAIRES FINANCIERES**

- Location de la maison des associations à l'Eglise évangélique : fixation du tarif de location annuel

L'Eglise évangélique occupe régulièrement la Maison des Associations, notamment le local avicole et des salles situées en rez-de-chaussée. Depuis 2011 le tarif de location annuel s'élève à 1100€.

Le Maire propose de reconduire ce tarif. Un rattrapage sera effectué pour l'année 2017.

Vu la délibération du 7 septembre 2016

Le conseil municipal

APPROUVE la location des salles de la Maison des Associations utilisées par l'église évangélique

APPROUVE le tarif de 1100 € pour l'année 2018 et un rattrapage pour l'année 2017

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **6. SUBVENTION**

- Subvention exceptionnelle à l'ensemble vocal de Soultz-sous-Forêts

Dans le cadre de leur soixantième anniversaire, l'ensemble vocal de Soultz-sous-Forêts sollicite la ville pour une subvention de 500 €. Cette subvention permettra de couvrir une partie des dépenses liées à l'organisation de deux concerts à la Saline. Le total des dépenses s'élève 3600€.

Michèle CECCHINI et Claire CARRARO proposent que l'on applique 10% du total des dépenses au même titre que les autres demandes de subvention exceptionnelle.

Le Maire propose de mettre aux voix les montants

- Pour une subvention de 360 € : 9 voix POUR
- Pour une subvention de 500€ : 10 voix POUR
- Une abstention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'ensemble vocal de Soultz-sous-Forêts

**VOTE POUR : 10 voix**

**VOTE CONTRE : 9 voix**

**ABSTENTION : 1 voix**

- Subvention à la Salzbuehn Theater pour leur participation au 8 mai (point ajouté à l'ordre du jour)

Pour leur participation aux manifestations du 8 mai, il est proposé d'attribuer une subvention de 100€ à l'association du Salzbuehn Theater

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE du versement de 100€ à l'association Salzbuehn Theater pour leur participation aux manifestations du 8 mai

**ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Véronique PHILIPPS)**

- Subventions aux CCAS de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller (point retiré de l'ordre du jour)
- Subventions aux Associations Foncières de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller (point ajouté à l'ordre du jour)

M. le Maire propose de reconduire les subventions de fonctionnement annuelles allouées aux Associations Foncières.

Il est proposé au conseil municipal de voter ces subventions comme suit :

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	<b>MONTANT (en €)</b>
AF DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2018	<b>2 975.00</b>
AF DE HOHWILLER	Fonctionnement 2018	<b>500.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les propositions de subventions à l'association foncière de Soultz-sous-Forêts et à l'association foncière de Hohwiller ;
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées en 65737.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 7. **DIVERS**

- Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

La réglementation applicable aux registres d'état civil et des actes administratifs (délibérations, arrêtés et décisions) impose des règles spécifiques pour la reliure de ces actes. L'opération de reliure des registres doit être effectuée par un professionnel qualifié, suivant des techniques de montage spécifiques et utilisant des matériaux neutres. C'est la garantie d'une bonne conservation des registres dans le temps.

A la demande de nombreuses collectivités qui n'ont pas encore mis en œuvre la réglementation en vigueur, le CDG envisage de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des reliures des registres des collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil

Autorise le Maire à rémunérer le titulaire du marché passé pour le compte du groupement de commandes

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- Demande de matériels et de mobiliers scolaires dans le cadre de l'ouverture d'une école privée sur Soultz-sous-Forêts

A l'occasion de l'ouverture d'une école privée, la ville a été sollicitée par la responsable de la future école, Adrienne SCHIMPF, pour céder une partie du matériel scolaire actuellement stocké dans la maison forestière. Lucienne HAAS précise que ce matériel était destiné à être jeté. Il regroupe : bancs, tables, chaises, étagères, tableaux,....

L'inventaire sera présenté lors d'un prochain conseil municipal. Le matériel cédé sera sorti des inventaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de céder le matériel scolaire à l'établissement scolaire privé

### **ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (José POZUELO)**

- Prochaines réunions et manifestations

8 mai : Cérémonie commémorative à 10 heures  
12 et 13 mai : Accueil du cirque au parc BRUEHL  
20 mai : Marché aux puces organisé par le SKTAN  
26 mai : Journée citoyenne  
27 mai : Concert Klezmer à la synagogue  
2 et 3 juin : Rassemblement Free Riders  
6 juin : Marché trimestriel  
6 juin : Conseil municipal

